

De La Révision De La Loi De Bioéthique 2011

"Sa conclusion"

(Une loi qui est le but recherché depuis le second six du chiffre de la Bête ;

elle est le résultat d'une intention ordonnée.)

« Essai de Pierre-Charles Aubrit Saint Pol »

Nous rendons hommage au Père de Vergeron et à son équipe pour le travail effectué depuis près de vingt ans, sans oublier ceux de la Fondation Lejeune. L'action du Père et de son équipe consista à alerter l'Église, l'ensemble de la chrétienté et au-delà, des enjeux moraux et spirituels qui jailliraient dans le sillon des recherches en bio-génétique. Ils le firent avec un courage exemplaire, une vigueur passionnée et déroutante et dans une urgence dramatique qui parfois nous déconcertait, car pour notre part, nous n'avons aucune formation scientifique et le sujet nous dépassait. Nous pouvons même dire que nous étions paralysés par l'étendu des enjeux et notre impuissance.

Le Père P. de V., par sa personnalité si généreuse et fracassante, sans jamais se départir de la charité même dans ses emballements, nous a entraînés dans une démarche exaltante et dramatique. Bien sur, comme toutes les personnalités hors du commun, il n'échappa pas aux contradictions ni aux contradicteurs... En fait, le Père avait tort d'avoir raison trop tôt et surtout d'avoir parfaitement identifié les conséquences que ne manquerait pas de générer le vote de cette loi de transgression et des intentions ordonnées qui sourdaient à ce sujet. Jamais il ne se départit d'une lucidité qui nous ouvrait sur une perspective dramatique, mais sans douter un instant de l'espérance ni de la victoire finale qui se trouve dans les seules mains bénies de Notre Seigneur Jésus-Christ.

La loi maudite est maintenant votée et nous voici au seuil de la dernière tranche de temps impartie au Salut de l'humanité. Nous pouvons compter sur le Père et sur l'Église pour nous emmener fermement dans la ligne droite de l'eschatologie. Sans aucun doute restera-t-il vigilant pour la suite des développements scientifiques, ne serait-ce que pour les dénoncer, mais le plus important maintenant est d'aider à fortifier notre foi pour vivre dans l'intimité de l'union transformante.

Le Père Patrick, à la place qui est la sienne, dans l'originalité de sa vocation,

aura honoré l'Église en étant un fidèle de Jésus au coeur d'une tempête de titan avec la seule force de sa foi.

Nous lui sommes reconnaissants ainsi qu'à son équipe d'avoir combattu pour le pauvre afin qu'il puisse avoir, dans la nuit la plus inhumaine, la force et la grâce de sourire.

Merci Père d'avoir maintenu hautement la dignité inconditionnelle de l'homme sujet de l'Amour infini d'un Dieu qui prit notre nature, notre condition. Merci Père d'avoir été dans ce combat l'honneur de l'Évangile, l'honneur de l'Église et celui de l'humanité.

Dans cet essai nous aborderons l'origine de la loi de bioéthique, les techniques manoeuvrières qui amenèrent une révision aggravant la loi votée en 2004, son objectif et ses conséquences. La gravité du sujet pourrait faire perdre tout espoir au lecteur, et bien c'est le contraire ; car pour nous fils de

Dieu, fils de la Parole Bénie, frère de Jésus-Christ le Rédempteur nous savons que la victoire acquise du Jardin des Oliviers à la Résurrection est notre victoire dans laquelle Dieu Lui-même nous invite à entrer en faisant de nous des collaborateurs à son oeuvre rédemptrice. Nous le savons et nous le chantons : « Dieu seul est notre victoire ! »

Introduction :

La révision de la loi de bioéthique de 2004 vient d'être achevée. Il s'agit d'un événement majeur qui n'est ni banal ni anecdotique. Cette loi de malheur est, selon les théologiens les plus autorisés, la troisième transgression cosmique¹, les deux précédentes étant : le péché originel et la crucifixion du Fils de Dieu.

[2 Nous observons que les deux précédentes transgressions furent amenées par l'intrusion d'une méthodologie du langage qui, toute mensongère quant au fond, effleure néanmoins la vérité quant à la forme ; on retrouve cette méthode dans la

théorie justificative des nazis au sujet de leurs crimes, mais également sous les régimes totalitaires comme le communisme. On constate la même méthode chez les responsables des laboratoires de recherches dépendant du Téléthon, surtout au sujet de l'eugénisme embryonnaire « c'est moral puisque légal » ainsi que dans celui du monde des médias qui n'ont plus guère de soucis avec le principe de la rigueur intellectuelle ; c'est d'ailleurs la raison qui nous pousse à les considérer davantage comme des agents politiques bien plus que d'authentiques journalistes, il en est de même pour certains animateurs du service public. Lors des débats sur la révision de cette loi, la même méthode a été employée avec une avalanche d'informations secondaires voire inutiles pour rendre difficile l'appréhension des intentions réelles, ainsi qu'une méthode rédactionnelle quant aux textes surtout dans les alinéas ; l'influence des groupes de pression favorables à une révision plus libérale de cette loi aura été catastrophique de ce point de vue.]

Cette qualification de « transgression » a une origine exégétique tirée du livre de Daniel selon la traduction de l'hébreu archaïque non-syllabique, c'est-à-dire phonétique ; [son évolution consonantique (voyelle) est apparue après le retour d'exil de Babylone]. Le terme de transgression désigne un acte volontaire qui produit instantanément un effondrement métaphysique de dimension cosmique. Ce n'est donc pas le péché ordinaire ; nous avons observé récemment, que certains esprits avertis tendaient à en faire un usage exponentiel en vue d'en appauvrir le sens dramatique, d'en réduire sa portée, ce qui confirme l'usage de la méthode décrite plus haut. Cette pratique nous a d'autant plus surpris que nous l'avons constatée également chez des intervenants, sensés défendre la position du Magistère sur ce sujet, dans une émission de la chaîne KTO.

[Un intellectuel chrétien, surtout catholique, doit être vigilant quant à l'emploi méthodologique de sa langue afin que celle-ci ne trahisse pas sa droite intention ; toutefois nous n'ignorons pas le fait, malheureusement avéré, qu'il y a dans l'Église des loups qui, sous couvert de modération ou d'un faux souci de charité, en usent et trompent bon nombre de catholiques, de chrétiens. Ils n'hésitent pas à user du mode accusateur sans vergogne – ce qui est révélateur d'options idéologiques et excluent par le fait la Sainte Doctrine – ces esprits, marqués pour certains par le sceau de l'apostasie, portent la responsabilité d'entraîner, de séduire bien des âmes³ dans cet effondrement

métaphysique dont l'ultime conséquence sera de ne pas pouvoir résister à l'attraction de l'Antéchrist.4]

La loi de « Bioéthique » fut voulue et votée en 2004, sous la pression exorbitante des francs-maçons surtout ceux du Grand-Orient et sa présente

révision fut rédigée sous les mêmes pressions d'origine auxquelles s'ajoutèrent des groupes de pressions de toutes sortes y compris des organismes mondiaux comme la « Trilatérale », le « Bilderberg-group », le « Planning Familial » émanation du « CFR » lui-même provenant de la « Fondation Rockefeller » tous sous la tutelle de la « Fraternité Blanche », nouvelle dénomination des anciens « illuminatis ». Nous sommes contraints par les évidences d'en tirer certaines observations :

1- La neutralité procédant de la laïcité n'a pas été respectée puisque des interférences majeures ont objectivement et subjectivement déterminé des comportements découlant directement de pressions exercées sur la liberté de conscience des députés ; c'est si vrai que le grand maître du Grand Orient s'est cru autorisé de remettre en cause la liberté d'expression du cardinal Monseigneur Vingt-trois archevêque de Paris.

[Nous constatons que le concept de laïcité demeure en France, pour les non-croyants et les antichrétiens, une notion opportuniste selon les impératifs idéologiques saisis par eux en fonction des buts politiques à atteindre. Nous avons conscience que ceux qui régulièrement crient aux atteintes à la laïcité sont ceux-là même qui, sans cesse, contreviennent à la neutralité de l'État et que ce sont les mêmes qui hurlent au nom de la préservation de la dite laïcité quand il s'agit d'affaiblir l'Église, de réduire son influence.

Il y a un étrange secret d'auto-procréation dans la république en France : les marlous de la « gueuse » se reproduisent d'élection en élection.]

2- A part quelques exceptions, tous les partis politiques ont soutenus cette réforme comme lors du vote final de cette loi en 2004.

[Une fois de plus nous prenons acte que le mode d'élection au suffrage universel est un mode vicié par sa nature même, car il contraint les partis politiques à imposer illicitement le principe de solidarité et d'unanimité en violation de la liberté de conscience de nos élus. Nous sommes donc bien dans une configuration révolutionnaire ce que le multipartisme de la Quatrième République et son parlementarisme avaient réduit.]

3- Quid de la démocratie ? La définition de la démocratie à notre époque tend vers un concept où le droit, en termes général et particulier, est devenu prédominant, on devrait s'en réjouir, pourtant il y a lieu de s'en inquiéter.

[En effet, ce n'est pas le droit qui, en son mouvement naturel, procède par touche en vue d'accompagner le développement de l'espace démocratique selon les décisions de justice. C'est le Législateur qui dessine l'espace démocratique par

une évolution exponentielle de la loi, moins soucieux qu'il est de l'homme intégral dont il perd l'intelligence que de sa survivance politique et le fait d'atteindre la réalisation d'objectifs qui, de part leur nature inversée par rapport à l'ordre moral naturel et au droit moral naturel, sont négateurs de

l'homme en son intégralité ; aussi le législateur est-il de plus en plus éloigné de la première de ses préoccupations, la recherche et l'épanouissement du bien général.

Il est légitime d'envisager que, dans moins d'une décennie, le glissement de la démocratie vers un régime plus autoritaire devienne irrésistible. Les multiples perversions de la vie démocratique réelle et au quotidien en révèlent la proximité puisque depuis la « loi Veil » nous constatons la croissance des dérives dues à un autoritarisme sous-jacent que renforce l'impuissance du législateur quant aux problèmes récurrents de la sécurité dans la vie de la cité. C'est une situation si évidente que tous les étudiants qui ont exprimé leur intention de soutenir une thèse de doctorat sur l'influence des lois contre nature (en particulier, la dépénalisation de l'avortement) dans la société et ses incidences quant à la délinquance juvénile en ont été fermement détournés sous peine de voir leur carrière brisée...]

La Loi de Bioéthique est la conclusion d'une intention ordonnée :

La loi de bioéthique n'est pas anodine, pas plus qu'elle n'est dans la logique de l'évolution normale de la science et de la morale⁵. Le vote de cette loi est un acte d'une exceptionnelle gravité aux conséquences spirituelles et sociologiques de dimensions universelles cataclysmiques. Le législateur a, à son sujet, une responsabilité immense qui met radicalement son salut en danger et celui du peuple, aussi gravement que ceux du Sanhédrin qui voulurent par tous les moyens la mort de Jésus.

Cette révision de la loi de 2004 pose plusieurs questions qui furent en gestation dans les discours depuis l'accomplissement du second (6)⁶ l'hérésie de la Réforme qui, posant le principe du libre-examen, a eu pour effet d'éloigner Dieu de la proximité de l'homme.

Le Siècle des Lumières fut le ferment actif sur lequel s'éleva le concept de la révolution antichrétienne, aidé de toutes les manières par le quiétisme, le gallicanisme, le piétisme de Kant et le jansénisme. Cette révolution, sa culture diabolique, ne cessent de se développer et encore de nos jours, sous moult dénominations idéologiques pour entrer dans sa ligne droite conclusive qui démarre avec une fatalité inqualifiable qu'est cette loi de bioéthique.

Les questions qui s'imposent sont :

1- Depuis la révolution, dont l'intention originelle est le renversement des ordres naturels pour contrer les ordres spirituels, y a-t-il une légitimité à gouverner les peuples ?

[La légitimité du prince, si l'on se réfère au concept naturel, vient de ce que celui-ci est reconnu pour porter l'idéal du courage physique et moral dans la défense de son peuple. (Il s'agit d'un principe de base qui est générique à toute société même primitive.) Ce principe se développe en plusieurs points considérés intangibles voire sacrés :

. Rendre un culte aux dieux

. Faire mémoire des défunts

. Pourvoir au respect de la tradition ce qui introduit l'idée de justice et de réparation en cas d'infraction. La tradition simple ou complexifiée selon la civilisation repose sur des normes de droit moral et de loi morale naturelles.

. Pourvoir au bien être du peuple : nourrir, abriter, défendre les intérêts et l'espace vital au péril de sa vie. La légitimité du prince, en un premier temps, fut d'offrir sa vie pour son peuple.

Ce concept va évoluer sous l'influence éducatrice de l'Église ; le prince sera celui qui s'efforcera, en plus de ses obligations naturelles, d'appliquer les exigences évangéliques dans la cité ; d'où l'émergence progressive de la Doctrine Sociale.

Nous observons qu'il ne se trouve nulle part qu'un prince se soit vu reconnu comme légitime si sa volonté était de renverser l'ordre que les dieux avaient établi. Bien au contraire, l'histoire nous révèle que lorsqu'une cité évoluée rencontrait une autre dont les pratiques s'opposaient à l'ordre naturel, il n'était alors pas rare de voir la première déclarer la guerre à la seconde ; à ce sujet la Rome antique fut exemplaire⁷ et, de ce point de vue, les religions monothéistes le furent également⁸.

La culture révolutionnaire a renversé cet ordre et beaucoup d'autres, d'où les régimes dictatoriaux toujours issus d'actes génocidaires : de la Constituante à Napoléon 1er et plus loin Louis-Napoléon survenu dans le renversement de Louis-Philippe, - ce non-roi – et sans oublier la Commune.

La légitimité est venue des urnes, de la votation sans que le candidat se sente obligé de révéler ses vertus, cela n'a aujourd'hui aucune importance... Mais pour

autant, au regard de Dieu, les obligations de celui qui gouverne un peuple demeurent les mêmes et il devra en rendre compte. Dieu est immuable, sa loi ne passera pas au gré de la volonté de l'homme, et c'est à partir d'elle que chaque prince, chacun d'entre nous sera jugé. La mesure de justice sera pleine...]

2- Quelle démocratie aujourd'hui pour demain ? Notre génération est baignée par ce concept, comme s'il était la panacée et le préalable obligatoire à tout exercice de gouvernement ; certes à le comparer à d'autres modes de gouvernement ou à l'exposer aux terribles dictatures du siècle dernier, on peut dire qu'il apparaît comme un moindre mal ; mais qu'en est-il réellement de nos jours ?

[Selon les experts « non-expertisés » la démocratie serait le lieu légitime (entendre légal) dans lequel l'individu est en droit d'exiger une liberté aussi étendue et personnelle que possible sans qu'il soit retenu par un cadre restrictif... Culturellement, aujourd'hui nous en sommes-là. Il devient pour beaucoup de nos jeunes concitoyens, mais sont de plus en plus concernés les sexagénaires et singulièrement la génération soixante-huitard, impossible d'admettre des règles qui s'opposent à la satisfaction des besoins découlant des appétences que crée notre société de consommation. Ces appétences étaient latentes dans le principe du libre-examen et ce, à cause du rigorisme de la morale et de par l'oeuvre révolutionnaire, réactivées dans le sillage des événements de « Mai 68 » ; ces appétences sont la liberté de jouir sans contrainte de son corps et du corps de l'autre, liberté de décider de la vie du petit d'homme conçu, eugénisme embryonnaire plus par confort que par compassion pour le petit d'homme, l'euthanasie qui n'est rien d'autre que le droit de disposer de sa vie⁹ et en réponse à cela, toutes les dérives que nous connaissons concernant la procréation, l'adoption d'enfant, les unions contre nature suivies de mariages homosexuels ; ces dérives se développent de telle manière que nos démocraties occidentales ressemblent à des empilements d'égoïsmes coincés entre des strates d'orgueil fol... La démocratie dérive et s'enfoncé dans un

relativisme forcené qui ne peut qu'aboutir au développement de l'arbitraire et finir dans les bras rassurants d'un dictateur ou engendrer un anarchisme des plus sanglants...

Jamais dans l'histoire de nos sociétés occidentales, la démocratie n'aura connu pareil danger de la main même de ceux qui la réclament à cor et à cri. Nous sommes dans l'inintelligence de nos actes... Et le pire c'est que nous ne voulons pas savoir ou peut-être plus grave, nous ne savons plus savoir parce qu'il nous devient de plus en plus difficile de désirer connaître la vérité, d'aller à sa recherche.]

3- Quid de la morale ? La question peut être qualifiée d'incongrue tant le concept même de morale est devenu aléatoire, il l'est tellement devenu qu'on lui a substitué celui d'éthique.

[Le mot éthique est un mot savant d'origine grec dérivé de (ethos - science des moeurs – apparu au XIIe siècle ; son ancêtre le plus lointain est le mot « SOI » issu d'une racine indo-européenne « swe, se- » ; il signifie l'appartenance d'un individu à un groupe social ; cette racine a donné ethos (coutume et science des coutumes – ethnologie – et ethnos (race). Dans sa recherche savante ce mot va prendre sens de science des moeurs. L'éthique n'est donc pas un art de la morale du comportement, mais une science du comportement moral dans des milieux généraux ou spécifiques.

Les infestations idéologiques ainsi que le triomphe de la conception restrictive de l'humanisme maçonnique triomphant favorisent l'appauvrissement du vocabulaire qui est utilisé en creux, consistant à faire dévier le sens original du mot en l'utilisant de manière approchante dans une configuration d'intention et de langage mensongère afin que ce mot devienne le vecteur « légitime » d'un point délicat dans le développement des applications de l'idéologie. Dans le langage populaire ce mot « éthique » est devenu synonyme de morale ce qui est une fraude majeure selon la rigueur intellectuelle qui est, même du seul point de vue naturel, de faire connaître la vérité, de la manifester...

La morale, nous le verrons dans nos commentaires de la Bible, est une donnée ontologique innée en partie, mais qui se développe par l'acquisition d'apports provenant de la communauté des hommes ; la morale, comme l'enseigne le pape Benoît XVI dans la suite fidèle du Magistère, depuis l'origine jaillit dans le développement de la conscience que l'on a de soi entre zéro et disons dix ans¹⁰.

Certes il y a bien divers milieux où la morale se nuance dans la pratique du fait qu'il est impératif de respecter la liberté de conscience qu'on n'a pas à juger, mais il n'en demeure pas moins que le socle générique de celle-ci n'est pas sécable selon le désir de chacun. La morale est une et elle doit être respectée et appliquée par l'homme en tout lieu et moment. On pousse des cris d'orfraies quand on parle de morale publique : « pas d'ordre moral ! » la morale n'est un ordre en soi que parce qu'elle participe à un ordre général naturel et surnaturel ; le salut de l'homme dépend en partie de l'usage qu'il fait de la morale aussi bien publique que privée ; nier ou rejeter cette donnée de bon sens, comme nous l'enseignait notre grand-mère, n'est qu'une gesticulation de sots!¹¹]

4- De la liberté, de son usage personnel et communautaire ; comment se trouve-t-elle concrètement assumée, utilisée et quelle compréhension en avons

réellement ?

[La liberté n'est pas une conquête progressive qui aurait obéi au rythme de l'évolution selon les tenants divers et variés voire « avariés » du darwinisme . La liberté en l'homme est venue avec le don

de l'animus, l'anima désignant le principe vital du vivant ce qui comprend le végétal et l'animal ainsi que l'homme. L'animus est ce don que Dieu fait à l'instant de la fécondation humaine et qui anime le vivant en homme¹² ; c'est pourquoi y est déclaré dans la Bible : « Faisons l'homme à notre image, à notre image faisons le. » Le don de l'animus contient outre l'intelligence, la liberté qui va avec ; car il fallait que l'intelligence arrivât en préséance pour que s'animât la faculté de liberté.

La liberté n'est donc pas une conquête, mais bel et bien un don faisant partie intégrante du contenu ontologique de la vie humaine.

Pourtant, la compréhension que nous avons du concept de la liberté charrie en toute justice l'idée de conquête. Oui, mais de quelle conquête peut-il s'agir puisqu'il y a pas conquête, mais vu qu'il s'agit d'un don ?

L'explication à cette interrogation nous est donnée par le récit du péché originel que l'on devrait plutôt désigner par l'expression de « première transgression », ce qui est plus conforme à ce qu'en dit la science théologique. En effet, ce récit met parfaitement en perspective l'usage de la liberté dans sa conséquence la plus dramatique quant au salut qui se résume à accepter Dieu dans sa vie ou le refuser ?

Le concept de péché n'est possible que s'il y a conscience de poser un acte sur lequel on confère une qualité ce qui induit l'idée de la liberté, Si donc Adam et Ève ont péché, ont commis une transgression, c'est donc qu'ils étaient libres, car dans le cas contraire il n'y aurait pas eu de faute, ni de responsabilité. La liberté n'est donc pas une conquête au sens ontologique, la liberté est innée. Pour autant, il y a bien l'idée juste de la conquête, mais elle est postérieure à la « première transgression ».

L'obsession d'une liberté à toujours conquérir provient d'un sentiment de manque, de frustration qui est la conséquence de la nature même de la première transgression : Adam et Ève ont refusé d'exprimer leur action de grâce à leur Créateur qui consistait à lui remettre leur liberté ; ce faisant, ils ont exclu Dieu de leur vie. En conséquence, le Créateur étant la source légitime de la liberté, celle-ci s'est réduite d'autant plus qu'elle subit, en quelque sorte, la même blessure ontologique du péché originel. Et c'est ici que nous rejoignons les interrogations sur les évolutions du droit et de la morale que pose la loi de

bioéthique, mais également le substrat juridique faux qui va de l'autorisation du divorce à la dépénalisation de l'avortement.

Le mouvement révolutionnaire né dans le sillage de l'hérésie de la Réforme à nos jours est le substrat immatériel de cette appétence pour une liberté projetée, toujours à conquérir et jamais satisfaite. Elle devient, du fait que demeure la volonté de rejeter Dieu, une puissance d'aliénation si possessive qu'elle inverse, pour ceux qui en sont piégés, la force libératrice de l'Évangile et de la vie sacramentelle.

La compréhension de la loi de bioéthique – troisième transgression – ne peut se comprendre qu'en tenant compte de notre usage de la liberté ; dans le verset du récit de la première transgression, la traduction du texte archaïque et non-syllabique est celle-ci au sujet de l'arbre de vie: « j'en prendrai... » et non « il ne faut pas qu'il en prenne¹³ ». L'intention du législateur dans cette loi est de créer un homme à la convenance de l'homme ; « l' Arbre de vie » est donc saisi d'intention et de fait puisqu'à

ce jour, selon nos sources, il a été effectué plus de deux cents clonages reproductifs humains en laboratoire rien que pour la France¹⁴.]

5- De la science, de son usage et du rôle du prince dans ses applications :

Doit-on faire foi à ce qu'on rabâche, que la science a son propre mouvement, sa propre autorité et qu'elle va de paire avec l'irrépressible progrès. Au sujet de cette double question, on susurre que l'Ancien du Canigou, Maître Martin, un âne sans âge descendant direct de l'ânon qui porta Jésus, est pris régulièrement d'un formidable fou-rire...

[Il est dans la nature de l'homme, dans sa mission originelle de domestiquer la Création, de la dominer et il est conséquent de dire que pour cela il doit la comprendre. La science est tout à fait légitime ainsi que la recherche inventive. Considérant qu'il appartient à l'homme de comprendre la Création quelle est donc la logique qui consiste à rejeter la foi comme alliée de la raison ?

De la même manière qu'il est absurde et enfantin d'opposer la science à la foi, il en est de même pour ceux qui veulent rejeter la foi de la raison. Nous sommes-là en présence d'un faux débat, puisque la mission de dominer la Création présuppose qu'on la comprenne et que pour la comprendre il faut tout à la fois la raison et la foi puisqu'il s'agit d'une nécessité pour que l'homme puisse rester dans l'action de grâce. Ce débat a son origine dans le récit de la première transgression : en effet, l'homme s'est saisi de « l'Arbre de la Connaissance » contre Dieu pour marquer radicalement son refus de remettre en action de grâce

sa liberté. Aussi apparaît-il logique qu'il dénie en propriétaire illégitime l'intrusion de Dieu dans la connaissance d'une oeuvre dont l'homme n'est pas l'auteur, mais le fruit. L'idée d'associer la foi à la raison revient à l'associer à la science et nous savons que, dans la perspective d'atteindre « l'Arbre de Vie », il n'était pas envisageable d'obtempérer, car dans ce cas, cela revenait à ordonner la science à la gloire de Dieu ce qui eut pour effet d'interdire son détournement pour lutter contre Lui.

Dans la configuration de l'humanisme athée maçonnique, il est évident que le débat sur la science et la foi, sur la raison et sur la foi est insoluble sauf pour les chrétiens qui ont là matière à se prémunir contre la tentation de se créer un prototype d'homme à leur image. Mais dans notre monde délavé de conscience spirituelle et morale, il ne peut y avoir de rapprochement entre raison et foi. Ce monde-ci ne peut plus le vouloir et peut-être que Dieu lui-même s'y oppose pour que cette génération boive la plénitude de la coupe d'amertume qu'elle se remplit.

Le rôle du prince, du législateur, quant à la science et aux applications des découvertes, est impressionnant de responsabilités... Hélas, le pouvoir politique allié sans recule aux puissances financières avec la conjonctions des orgueils des savants, n'est plus en mesure de soulever les questions que pose l'évidente relation entre conscience et science, ni même de rechercher le bien commun. La rupture définitive entre la conscience morale et la science a été à jamais consommée le jour où il fut décidé de fabriquer la bombe atomique et de l'employer. Le fait que le pouvoir politique et militaire ait seulement décidé de la fabriquer est la démarcation irréversible de cette déchirure et son emploi marque pour l'éternité l'humanité d'un sceau d'inhumanité et de honte infernale.

Il nous semble important qu'on étudie les conséquences des horreurs de la Seconde Guerre Mondiale, mais également de tout ce XX e siècle pour comprendre les raisons psychologiques et

culturelles d'une fracture insurmontable dans la conscience. Cela restera sans doute un vœu pieux, car la conclusion de cette enquête amènerait à des choix si radicaux qu'ils ne seraient pas envisageables de les appliquer dans la configuration actuelle ; il est trop tard.]

La loi de bioéthique, comme nous l'avons écrit dans un précédent article, procède d'une intention ordonnée qui était en gestation dans les puissances erronées de l'hérésie de la Réforme ; car dès l'instant où l'on se considère le propre juge de sa conscience (libre-examen), on repousse, éloigne Dieu de soi et l'on devient progressivement sa propre référence. Par la suite, avec le développement de l'humanisme athée et le concept faux du progrès, on en

arrive à la révolution de 1789, mais surtout à la culture révolutionnaire. Il n'y a aucun doute que c'est dans les mystérieux XVe et XVIe siècles que surgissent des sociétés occultes tel que le courant des alchimistes – dont on sait aujourd'hui que leurs membres charriaient des idées antichrétiennes¹⁵ – avec la volonté de détruire l'Église et toutes les monarchies qui la soutenaient.

Nous savons que dans la confusion des esprits d'aujourd'hui, surtout dans certains milieux catholiques dits de progrès, on s'exerce à entretenir un intelligent brouillard en jouant sur le concept de complot pour en détourner l'attention.

Le complot unique est évidemment Lucifer, mais il n'empêche que des hommes et des femmes, de libre propos, s'adonnent au service de l'enfer comme d'autres le font pour le Ciel. Il ne s'agit pas de voir partout des complots, mais dans le cas qui nous occupe, nous constatons qu'il y a bien un complot et des comploteurs sans doute peu nombreux, très discrets et qui actionnent intelligemment des leviers pour faire aboutir leurs objectifs qui sont de glorifier Lucifer comme d'autres glorifient le Seigneur. Le but recherché étant la venue de l'Antéchrist qui pour eux sera le moment du triomphe ultime de leur patron.

Ce schéma nous le constatons avec une précision d'horloger dans le processus qui amena cette loi de bioéthique. On commença par le divorce, par l'encouragement des femmes à travailler en dehors de leur maison¹⁶, par la contraception, en passant par la dépénalisation de l'avortement et maintenant cette loi ; nous savons que le Président Sarkozy s'est dit favorable au mariage gay et que le dernier débat a été amené de telle manière que la prochaine législature statuera favorablement ; nous savons qu'il en sera de même pour l'euthanasie, rien n'arrêtera plus cette descente dans l'infra-humain, car le pire a été fait, l'homme s'est saisi de « l'Arbre de Vie ».

Quelles vont être les conséquences de cette loi de transgression ?

Pour répondre à cette question il faut se mettre dans la perspective des fins dernières, de l'eschatologie. Les saintes Écritures nous apprennent qu'il viendra un moment où surgira un homme tout donné à Lucifer dont, dit-on, il recevra directement les motions. Il sera séduisant par son charme, ses charismes et sa capacité oratoire ; beaucoup le suivront et se perdront à jamais. Il sera l'ultime tentation de la foi, ce sera sans aucun doute l'occasion de la plus importante persécution antichrétienne, mais pas seulement, toutes les religions seront persécutées. Il semble pourtant qu'il ne s'agisse pas d'une impressionnante persécution sanglante, mais bien plus gravement d'une

persécution spirituelle, blanche, selon les paroles mêmes de Jésus : « Ne craignez pas ceux qui tuent le corps, mais craignez plutôt ceux qui tuent l'âme. » Il s'agira de la plus formidable persécution

spirituelle ce qui ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de persécutions sanglantes, mais elles seront moindres que ce qu'on aura connu par le passé.

L'histoire du XXe siècle démontre que s'il y a bien eu des persécutions physiques, elles furent fortement précédées par des persécutions spirituelles, morales, affectives, comme si l'enfer avait besoin d'un entraînement avant le grand déchaînement.

On peut donc avancer que la première des conséquences de cette troisième transgression est d'avancer la venue de l'Antéchrist, en accélérant l'affaiblissement des résistances spirituelles et pas seulement chrétiennes, mais dans toutes les religions – nous pensons que les conflits inter-religieux sont suscités artificiellement à cette fin - ; il est irresponsable, venant des multiples autorités non-catholiques, de s'affronter d'abord avec l'Église catholique et en suite avec l'ensemble des chrétiens, car ce sont eux précisément qui sont sur la brèche pour défendre la liberté de religion ce qui profite à tous¹⁷.

Nous assisterons à un effondrement accéléré de la morale publique et privée avec sa délinquance aggravée. Les suicides se multiplieront, il y aura une montée incompressible du désespoir et une incapacité croissante à recevoir le moindre avertissement, le moindre reproche et un rejet pathologique des religions.

Il y aura un redressement de l'économie suivi d'un effort global de justice sociale apparente et une période de paix relative, puis tout s'effondrera d'un seul coup avec la multiplications des secousses naturelles, cosmiques, allant d'un froid excessif à une chaleur torride, des intempéries fracassantes et des colères de la terre, mais aussi du ciel.

L'Antéchrist apparaîtra. Toutes les religions seront marginalisées ; l'Église connaîtra le silence du Golgotha et le sort du Siège de Pierre sera pour le pape celui de Saint Pierre apôtre et premier pontife.

L'heure du Christ Jésus viendra et tout sera rétabli. Si le temps n'appartient qu'à Dieu, il est évident que la loi de bioéthique, cette troisième transgression, accélère sa venue, mais aussi tout ce qui la précède ; car le Fils de l'Homme ne paraîtra pas avant que l'humanité n'ait crié vers le ciel dans un abandon total de son orgueil.

Les Conclusions :

Rappelons que le droit français est la base du droit international, ce qui n'est pas rien. Le droit français est aujourd'hui, quelles que soient ses racines historiques, l'expression de la praxis républicaine de gouvernement. La république en France est l'émanation directe de la révolution, son prolongement, sa permanence ; sa culture aussi radicalement antichrétienne qu'à son origine et qui n'a jamais nié ce fait, bien au contraire.

1- La question se pose de savoir pour un chrétien, si un catholique doit soutenir directement ou indirectement ce mode de gouvernement. Il n'est plus possible de le faire sans y perdre progressivement son âme. Faut-il alors voter ?

a) Oui, si on considère que cette possibilité est un acquis de liberté et de solidarité par rapport aux autres peuples où on n'a toujours pas le droit de voter.

b) Comment voter ? En votant blanc ou nul même si le décompte des bulletins blancs est confondu sciemment avec les bulletins nuls, ce qui est une atteinte à l'esprit démocratique.

c) Peut-on s'abstenir de voter ? Certains politiques retors voudraient rendre la participation au vote obligatoire, ce serait une aberration, un glissement plus avant vers la dictature. Est-ce que c'est un devoir de conscience d'aller voter ? Non, car cela voudrait dire que le fait de ne pas voter révèle une absence de conscience, ce qui n'est pas.

d) L'abstention est en fait un acte politique qui signifie radicalement que le monde politique est rejeté qu'on ne lui reconnaît plus de légitimité à nous gouverner. Nous pouvons donc considérer que l'abstentionniste est un citoyen à part entière. Le refus de voter est une position politique et citoyenne.

2- La solidarité entre chrétiens puis entre tous les hommes religieux conscients du drame spirituel qui se joue maintenant est-elle un impératif ?

a) Comment amener les chrétiens à renouveler leur communion des saints, leur communion avec leurs frères et soeurs de la terre ? C'est une interrogation urgente.

b) Pour parvenir à ce renouvellement, il faut résolument resserrer la communion autour du successeur légitime de Pierre, autour de l'Eucharistie et de l'Immaculée Conception. Comment s'y prendre ?

1- Assister aussi souvent que possible à la messe quotidienne sans jamais négliger la messe dominicale.

2- Vivre la proximité la plus présente de la vie sacramentelle : se confesser au moins tous les mois, mais surtout dès que l'on a conscience d'avoir gravement péché.

3- Entretenir ses connaissances doctrinales en les accueillant intégralement.

4- Rester uni d'intention et en acte avec le successeur légitime de Pierre et avec les évêques et prêtres pour autant qu'ils manifestent clairement leur obéissance et leur fidélité.

5- Renouveler et fortifier la dévotion mariale en récitant quotidiennement la consécration courte proposée par saint Louis-Marie Grignon de Montfort.

Les catholiques doivent se regrouper en petites communautés informelles pour s'informer de manière sûre, pour renouveler l'esprit et la culture de solidarité de proximité et adhérer à des associations qui affirment clairement leur soumission au Magistère et aux conditions citées plus haut.

Le renforcement des défenses spirituelles et morales passe par un examen quant à l'attitude liturgique que l'on a vis à vis de la réception des sacrements et de l'assistance à la messe ; pour être sûr de ne pas se tromper, il faut avec confiance et simplicité suivre les enseignements et conseils de Benoît XVI.

Le catholique fidèle est le premier des résistants face à l'effondrement de l'humanité ; il ne doit pas lutter contre le mal comme un soldat d'attaque, cela relève de l'autorité sacramentelle du sacerdoce

ordonné ; mais il doit vivre sa foi au quotidien dans la posture du résistant, sans concession au monde, en évitant le mal et en faisant le bien dans l'ordre de la charité autant que cela lui est possible. Il doit se préparer à témoigner à tout moment de la Vérité.

1 Cette transgression est aussi majeure que le crucifiement de Jésus-Christ, elle est l'avant dernière étape de la conclusion du péché originel première transgression.

2 Les paragraphes en italique sont de l'auteur

3 Cette séduction est d'autant plus forte que beaucoup aujourd'hui sont dans un besoin quasi pathologique de toujours chercher à se rassurer ; il faut à cela compter sur le despotisme des affects, de la sensiblerie ce qui aggrave la difficulté de discernement, la réception de la vérité et même simplement le désir de la rechercher.

4 L'Antéchrist n'est pas un mythe, il s'agit bien d'une personne qui sera tout donné à Lucifer, il sera l'épreuve spirituelle la plus redoutable : « ne craignez pas ceux qui tuent le corps, mais craignez davantage ceux qui tuent l'âme. »

5 Alors il faut considérer les pratiques eugéniques des nazis comme moralement acceptables.

6 Le nombre 666 représente selon des révélations privées de la Vierge Marie, trois étapes majeures dans notre histoire universelle. Le premier 6 fait mention de la montée de l'Islam, le second désigne l'émergence de l'hérésie de la Réforme et le troisième n'est rien de moins que la révolution de 1789 ; la dernière « roue » de la révolution vient d'être mise en mouvement avec cette loi qui autorise le clonage reproductif humain.

7 Rome, surtout du temps de la République ne supportait pas qu'une cité puisse s'adonner aux sacrifices humains envers les dieux.

8 Nous avons l'épisode de Cortés à Mexico : il fut invité à visiter le grand temple Inca, et il vit des plaques de sang se détacher des parois du sanctuaire, il fut pris d'une si violente indignation qu'elle se transforma en colère ; et nous connaissons la suite. Les romains de la République n'eurent pas réagi autrement.

9 Allez demander aux retraités Néerlandais ce qu'ils pensent aujourd'hui de cette loi ; ils sont contraints de vivre leur retraite en Allemagne par crainte d'être euthanasiés à la première défaillance physique. Et quand on pense aux souffrances de ce petit peuple sous la férule nazie !

10 Nous savons que dès la formation du génome, le petit d'homme reçoit une hérédité génétique de la mère et du père qui contribue à l'éclosion de sa conscience et donc au développement de la morale.

11 Toutefois, il y a un danger dans la manipulation du concept de morale, c'est celui d'en faire une fin en soi, comme ce fut le cas dans les divers courants de la Réforme et qui malheureusement déteignit sur les catholiques surtout au XIXe siècle. Les ravages de ce fondamentalisme moral se font encore sentir. La morale est une nécessité impérative comme la cane l'est pour un boiteux, mais elle n'est acceptable qu'à la condition qu'elle soit clairement ordonnée à la charité qui lui est supérieure.

12 En cet instant-là précis, Dieu est réellement présent pour communiquer l'animus, pour animer la semence d'homme en homme, et c'est cet instant qui se trouve profané par le clonage autorisé par la loi de bioéthique contrairement aux affirmations de dénégation du législateur.

13 Cette traduction est due au CESHE, association internationale catholique, reconnue par le Saint Siège : (site)

14 Il est à souligner que le cloné de sa conception à ses 18 ans n'a aucune existence légale, ainsi l'auteur du clonage peut à tout instant décider de le tuer sans qu'il puisse être poursuivi pour ce meurtre.

15 Leur succédèrent les Illuminatis de Bavière, eux-mêmes remplacés par la Fraternité Blanche.

16 Lors de la saisie d'archives maçonniques ordonnées par le déplorable gouvernement de Vichy, on découvrit des textes faisant mention de l'intention de faire sortir les femmes de leur foyer afin d'affaiblir l'héritage chrétien, et d'en multiplier le divorce en vue de relativiser l'ordre moral naturel, et de favoriser l'effacement de la mémoire de Dieu dans l'homme.

17 Et forcés que nous sommes de constater que l'État d'Israël n'est pas en arrière quant aux persécutions antichrétiennes, contrairement à ce que racontent les médias, il n'est qu'à y regarder à deux fois sur les effets dévastateurs de l'occupation israélienne au Sud-Liban.

Mis à jour le Mardi, 28 Juin 2011 18:24